



NOUVELLES DE LA COMMUNE

Jun 2014

Réunion du conseil municipal du 14 avril 2014

Le conseil municipal a procédé au vote du budget 2014 (*sections fonctionnement et investissement*). Il a fixé le taux d'imposition des taxes pour 2014 (*inchangées par rapport à 2013*). Les représentants des différentes commissions et syndicats ainsi que le correspondant défense ont ensuite été désignés. Le conseil municipal donne délégation de pouvoir au maire afin de favoriser une bonne administration communale et fixe les indemnités du maire et des adjoints (*inchangées par rapport au mandat précédent*). Le contrat relatif à la tonte du gazon et à la taille des haies est confié à la société "Alternative Environnement" de Saverne, celui relatif au contrôle de la qualité de l'air (école maternelle) est attribué au bureau d'études SOCOTEC de Geispolsheim. Le conseil municipal a demandé l'annulation de la demande d'expérimentation de la semaine de 4 jours dès la rentrée 2014 et a adressé une demande correspondante à celle effectuée par les 2 autres communes du RPI.

Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.

Réfection des passages piétons

Comme annoncé lors de la réunion du conseil municipal du 14 avril les passages piétons situés sur la route principale (D 70) et au droit de l'école ont été retracés et rénovés. La réfection du dernier passage piétons non tracé sur la rue principale sera effectuée dès que la reprise de la route sera réalisée.



Permanences mairie

Des permanences à la mairie, en soirée, seront tenues par les élus le premier vendredi du mois de 19h00 à 21h00. La première permanence **aura lieu le 06 juin 2014.**

Civisme

Le civisme consiste à respecter des règles communes, car, sans cela, vivre ensemble n'est pas possible. Certains comportements et qualités sont nécessaires pour y arriver : politesse, courtoisie vis-à-vis d'autrui, attendre son tour, ne pas jeter les ordures n'importe où, céder sa place aux malades, aux personnes âgées, ne pas chercher à resquiller, être responsable de son chien, etc...

En tant qu'habitant de la commune essayons d'adopter les comportements permettant d'avancer dans ce sens.

Engageons nous à :

- respecter les lieux publics comme appartenant à tout le monde.
- laisser mon chien faire ses besoins non pas sur les trottoirs ou sur les pelouses, mais dans les caniveaux, sinon je ramasse ses déjections ;
- ne pas jeter les détritux, les papiers, les mégots, les canettes au sol ;
- ne pas dégrader les espaces mis à la disposition du public pour le bien-être quotidien ;
- respecter les plantations, le mobilier urbain
- éviter d'encombrer les trottoirs avec mes poubelles en respectant les heures de passage des bennes ;
- ne pas gêner le passage des piétons sur les trottoirs;
- entretenir les abords de mon habitation pour le cadre de vie du village ;
- en tant qu'automobiliste, respecter les limitations de vitesse surtout aux abords de l'école ;

- être vigilant vis à vis des piétons engagés et prioritaires sur les passages cloutés ;
- garder mon calme et adopter une attitude courtoise ;
- ne pas stationner sur un emplacement réservé aux personnes handicapées et ne pas garer mon véhicule dans un lieu pouvant gêner la circulation ou présenter un danger pour les autres usagers ;
- m'assurer de la possibilité de passage d'une poussette lorsque je stationne ;
- ne pas perturber la tranquillité des riverains;
- ne pas utiliser de tondeuse à gazon ou autre appareil sonore en dehors des heures prévues;
- ne pas brûler mes déchets verts dans mon jardin;
- être solidaire de mes concitoyens.

Le comité des fêtes informe

Le comité des fêtes a réuni le 04 juin 2014 les présidents des différentes associations du village afin de leur présenter , le rôle du comité des fêtes, les règles d'utilisation de la salle de réunion associative et leur remettre les clefs d'accès correspondantes.

L'état civil

Décès

Mme SAND Germaine le 01/01/2014

M STEINMETZ-BORNERT Lucien, le 01/04/2014

Naissance

HEITZ Lubin, le 04/04/2014

SOLLER Jules, le 17/02/2014

Grand anniversaire

WICKER Joseph, 80 ans le 27/01/2014

Passeport biométrique

La ville de Brumath est une des 31 communes chargées de gérer les demandes de passeport biométrique; à compter du **15 juin 2014** il sera nécessaire de prendre rendez-vous auprès du service concerné au n° : 03.88.51.02.04.

Rentrée scolaire "Nouveau rythme"

Les derniers éléments connus prévoient la mise en place d'une semaine de 4 jours et demi. La rentrée scolaire est décalée de 1 jour elle aura donc lieu le 2 septembre 2014.

Horaires des écoles

SCHAFFHOUSE HOHFRANKENHEIM MUTZENHOUSE

L-M-J-V	L-M-J-V	L-M-J-V
8h10 – 11h40	8h15 – 11h45	8h20 – 11h50
13h40 – 15h25	13h45 – 15h30	13h50 – 15h35
Mercredi	Mercredi	Mercredi
8h10 – 11h10	8h15 – 11h15	8h20 – 11h20

Badges accès déchetterie

Les badges d'accès à la déchetterie seront distribués à partir du 6 juin 2014 lors de la permanence (19h00-21h00) ensuite aux heures d'ouverture de la mairie. Le badge est obligatoire à compter du 01 septembre 2014.

Une poubelle (noire) équivaldra à un badge. Une période de rodage du dispositif sera observée pendant une période de 3 mois.

Le premier badge est gratuit; il est délivré un badge par poubelle. En cas de perte de badge son remplacement reviendra à 10 euros, à la charge du détenteur.

Commerces

Passage du boulanger : le jeudi matin et le samedi matin.

Passage du boucher (*Landhof*) : le vendredi midi.

Fermeture de la mairie

En raison des congés de la secrétaire, la mairie sera fermée du **23 juin 2014** au **06 juillet 2014**. En cas d'urgence il faudra s'adresser au maire ou à ses adjoints.

Réunion du conseil municipal du 19 mai 2014

Le conseil municipal a décidé l'acquisition d'un comptoir de bar à destination de la salle polyvalente, ce comptoir tiendra compte des normes handicapées en vigueur, ainsi que la pose du garde corps de l'accès à cette salle. Par ailleurs un défibrillateur automatique sera mis en place près de la salle polyvalente.

La commune souscrit (*le conseil est gratuit*) à la convention d'Accompagnement Technique à la Voierie et à l'Aménagement mise en place par le département.

Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.

Indisponibilité du numéro de téléphone de la mairie



En raison de mises à jour effectuées par le fournisseur d'accès Orange le numéro de téléphone de la mairie a été inaccessible pendant une semaine.

Le numéro d'appel de la mairie (03.88.91.51.72) est à nouveau fonctionnel.